

Compiègne, le 28 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recyclage des bouteilles plastiques : le Syndicat Mixte du Département de l'Oise s'oppose fermement à la "fausse consigne"

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), présidé par Philippe Marini, participera le 2 mai prochain à la réunion de concertation régionale rassemblant les acteurs locaux des Hauts-de-France sur la consigne. Le cœur des débats portera sur les leviers d'amélioration la collecte des déchets d'emballages et la place de la consigne à laquelle le SMDO est opposé.

Le SMDO, s'oppose fermement à la mise en place d'un système de consignes pour le recyclage des bouteilles plastiques. Cette position rejoint celle des associations représentant les collectivités territoriales au niveau national.

Alors que les pouvoirs publics doivent décider d'ici juin de l'instauration d'un système de consigne (en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire censée apporter des réponses aux attentes des Français en matière d'écologie à travers des mesures de la vie quotidienne), **élus et associations dénoncent** le retour d'une "fausse consigne".

Ils la jugent trompeuse pour l'utilisateur, en lui faisant croire que c'est plus écologique.

Il n'en est rien et, en bout de chaîne, cette "fausse consigne" pénalisera doublement le consommateur.

Un geste de tri différent, loin d'être écologique

A nom d'un prétendu bienfait écologique, imposer à l'utilisateur un nouveau geste du tri différent pour la collecte des bouteilles plastiques serait une absurdité. Il sèmerait la confusion dans les esprits.

Le consommateur-trieur a pris l'habitude de trier tous les emballages et les papiers dans son bac de tri très souvent collecté en apport volontaire devant sa porte.

Créer de nouveaux points de collecte dans les supermarchés et autres espaces publics, induirait de surcroît la **démultiplication des camions sur les routes**.

Le mot consigne laisse croire que la bouteille est réutilisée après lavage alors qu'il s'agit d'un nouveau mode de collecte coûteux mis en place par les distributeurs avec les metteurs en marché pour capter la bouteille en plastique afin de la recycler, ceci au bénéfice des fabricants en répercutant son surcoût sur le consommateur.

Seuls les metteurs en marché de bouteilles plastiques seront les grands bénéficiaires de ce système de consignes. Ils engrangeront des gains annuels évalués à plusieurs centaines millions d'euros grâce à la revente de cette matière plastique aux industriels du secteur.

Avec le soutien de CITEO, le SMDO a investi 38 millions dans son **centre de tri ultra-performant**, aujourd'hui **rentable et même bénéficiaire**. Le captage des bouteilles plastiques est actuellement de 70 %, preuve que les **usagers sont familiarisés avec ce système de tri et de collecte**.

Priver les collectivités des bénéfices acquis serait contreproductif. La mise en place d'un système de consigne induirait une perte de revenus substantiels (plusieurs millions d'euros) pour le SMDO qui se répercutera sur la fiscalité locale pénalisant le contribuable. A cela s'ajouteront de possibles conséquences néfastes sur l'emploi et des modifications de collecte engendrant un nouveau poste de dépenses pour les collectivités locales en gestion de la collecte.

Cette mesure sera donc un **“coût” dur** pour les **collectivités locales**, mais aussi pour le **consommateur** : son pouvoir d'achat, déjà bien fragilisé, sera impacté.

En effet, il paiera plus cher sa bouteille plastique, qu'il devra conserver après usage et déposer ensuite dans une machine automatisée pour récupérer un gain sous forme de bon d'achat l'obligeant à consommer dans le magasin distributeur.

Au final, le **contribuable local paiera deux fois** : une première en s'acquittant de la TEOM ou la REOM, et une seconde en finançant indirectement la mise en place de ce nouveau circuit de système vers le recyclage, absent qui plus est des zones rurales.

Sous couvert d'écologie, le système de consigne s'attaquera à 1% du traitement des déchets ménagers : la **bouteille plastique**. Elle se trouve déjà être le **déchet le mieux collecté sélectivement et recyclé**. L'application de la “fausse consigne” imposera d'**adapter les chaînes de tri** à ce nouveau contexte et engendra des **investissements supplémentaires**.

Le SMDO lance une campagne de sensibilisation au tri dans les espaces publics

Pour **contrer positivement** la pollution des emballages plastiques et ce projet de “fausse consigne”, les élus locaux présentent **14 propositions (voir pièce jointe)**.

L'une des priorités pour optimiser la collecte des bouteilles plastiques est de sensibiliser les usagers au **tri dans les espaces publics**. En ce sens, le **SMDO** a lancé lundi 24 avril une grande **campagne** de publicité qui s'achèvera le 8 mai.

Cette **volonté collective**, ajoutée aux 13 autres propositions des élus locaux, permettra d'atteindre efficacement l'un des objectifs fixés d'ici **2029** : **90% de collecte pour le recyclage des bouteilles en plastique pour boisson**.

P.J. : Les 14 propositions des associations d'élus locaux

Contact Presse : Catherine CARLUY-BOCQUET - tel. : 06 17 45 66 15
catherine.carlybocquet@smdoise.fr